

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

AU BREVET D'INVENTION

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

N° 1.060.752

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 66.402

Perfectionnement aux agrafes de poche pour stylographes, crayons et analogues.

Société dite : THE LANG PEN COMPANY LIMITED résidant en Grande-Bretagne.

(Brevet principal pris le 21 février 1948.)

Demandée le 21 avril 1949, à 15^h 55^m, à Paris.

Délivrée le 22 octobre 1956. — Publiée le 27 février 1957.

(Demande de brevet déposée en Grande-Bretagne le 7 mai 1948, aux noms de
MM. Eric Ernest Samuel WADE et Charlesworth LIVSEY.)



Cette invention se rapporte à des agrafes de poche pour articles tels que stylographes, crayons et analogues, et concerne plus particulièrement les agrafes montées à une extrémité de l'instrument, généralement à l'extrémité du chapeau ou couvre-plume dans le cas d'un stylographe.

Le brevet principal décrit une agrafe de poche perfectionnée pour stylographes ou articles analogues dans laquelle l'anneau de retenue se trouve dans le prolongement du bras de l'agrafe (ou dans le même plan que celui-ci), au lieu de lui être perpendiculaire et est disposé de façon à se loger dans une encoche ménagée dans ce but à l'extrémité du stylographe et à ne pouvoir se déplacer vers l'extérieur grâce à un organe de butée prenant appui à l'intérieur de l'encoche d'extrémité de l'instrument. De plus, dans le mode de réalisation décrit et représenté dans le texte de brevet mentionné plus haut, l'organe de butée est un boulon à œil traversé par une goupille placée dans l'orifice de l'anneau de retenue; ce boulon à œil reçoit un écrou constituant la butée et l'extrémité de l'instrument dans laquelle est ménagée l'encoche est un embout séparé fileté extérieurement qui se visse dans un orifice taraudé de l'extrémité du stylographe, du crayon; dans le couvre-plume ou autre pièce analogue.

Suivant la présente invention, un ressort à boudin est intercalé entre l'organe de butée et l'intérieur de la partie de l'instrument qui porte l'encoche, de façon à donner au bras de l'agrafe une élasticité supplémentaire, ce bras comprimant le ressort lorsqu'il s'écarte de la paroi du chapeau.

Quand ce ressort est appliqué à une agrafe de poche dans laquelle l'organe de butée est un boulon à œil comme il a été dit plus haut, sa compression préalable peut être réglée en plaçant convenablement l'écrou sur ce boulon à œil et, dans le cas

où l'extrémité portant l'encoche est un embout séparé, ce réglage peut être effectué commodément avant de visser l'embout sur l'extrémité du stylographe, du crayon, sur le couvre-plume ou autre pièce analogue.

L'invention sera décrite ci-dessous en se référant aux dessins ci-joints qui représentent, à titre d'exemple, une réalisation préférée de l'agrafe perfectionnée appliquée au chapeau ou couvre-plume d'un stylographe.

Dans ces dessins :

La fig. 1 est une vue en élévation du chapeau partiellement coupée pour montrer la fixation de l'agrafe;

La fig. 2 est une vue du bouchon fileté servant au montage de l'agrafe sur l'extrémité du chapeau dans ce mode de réalisation;

La fig. 3 est une coupe du système de fixation de l'agrafe, disposée à angle droit par rapport à la coupe de la fig. 1;

La fig. 4 représente l'agrafe, le boulon à œil, le ressort et l'écrou de butée, toutes ces pièces étant séparées du bouchon fileté.

Dans les dessins ci-joints, 1 désigne le chapeau en couvre-plume consistant en un tube de vulcanite, d'ébonite ou d'une autre matière plastique; ce chapeau ou couvre-plume se monte, soit en le poussant, soit en le vissant, sur le corps du stylographe de façon à protéger la plume quand on ne se sert pas du stylographe.

L'extrémité supérieure du chapeau est amincie en forme de cône en 2, et elle est taraudée en 3 de façon à recevoir un bouchon fileté 4 qui en assure la fermeture et supporte le système de fixation d'une agrafe de poche désignée par le chiffre 5 qui permet de maintenir le stylographe dans la poche.

Dans la réalisation particulière représentée ici,

le bouchon fileté 4 est métallique et la partie de ce bouchon qui dépasse l'extrémité conique du chapeau 1 est munie d'un fourreau 6 en vulcanite, en ébonite ou en une autre matière plastique; ce fourreau a une surface extérieure conique 7 et une extrémité 8 en forme de dôme de façon à se raccorder avec la partie conique 2 du chapeau 1; cependant, il est évident que le fourreau 6 et le bouchon 4 peuvent former une pièce unique de métal, de vulcanite, d'ébonite ou d'une autre matière plastique appropriée.

Le chiffre 10 désigne une encoche centrale et diamétrale ménagée dans l'extrémité 8 en forme de dôme du fourreau 6; cette encoche 10 se trouve alignée sur l'encoche correspondante 11 prévue dans le bouchon fileté; c'est dans ces encoches que se trouve le système de fixation de l'agrafe; dans ces encoches débouche un alésage axial 12 traversant le bouchon fileté 4 et recevant un boulon à œil 13 quand les différentes pièces sont assemblées.

L'agrafe 5 est obtenue à partir d'une tôle par pliage en forme de gouttière; elle comporte une partie coudée 15 dont la forme lui permet de venir se loger dans les encoches diamétrales 10 et 11 alignées l'une sur l'autre à l'extrémité de l'embout; la surface extérieure de cette partie coudée se raccorde de façon progressive à l'extrémité arrondie 8 du fourreau 6.

Les parois de la gouttière de la partie coudée 15 sont percées en 16 pour recevoir une goupille 17 qui sert à monter sur lesdites parois l'œil 14 du boulon de retenue 13, dont la tige traverse l'orifice axial 12 du bouchon 4 et porte un ressort de compression à boudin 18 et un écrou 19, ces deux dernières pièces prenant place dans un logement creux 20 du bouchon 4.

Le ressort 18 est centré par une tige cylindrique de guidage 21 faisant corps avec l'écrou et bute contre un épaulement 22, au sommet du logement de bouchon 20, pour fixer la partie coudée 15 de l'agrafe dans les encoches 10 et 11. L'écrou 19 porte une fente en 23 pour faciliter le réglage de la pression du ressort.

Comme on le voit, quand le bras de l'agrafe 5 s'éloigne de la paroi du chapeau 1, le ressort 18 est comprimé et tend à ramener le bras dans la position représentée sur la fig. 1, grâce à l'extrémité de la partie coudée 15 qui prend appui sur le fond de l'encoche 11. A cet effet, les parois de la gouttière constituant le bras de l'agrafe se prolongent jusqu'à l'extrémité de la partie coudée et ont leurs extrémités arrondies en 24 de façon à former une articulation roulante.

Grâce à la présente invention, on peut réaliser ainsi une fixation d'agrafe perfectionnée qui permet de rendre le serrage du stylographe sur la poche indépendant de l'élasticité propre de la matière

constituant le bras de l'agrafe et d'obtenir sur celui-ci une pression facilement réglable.

RÉSUMÉ

1° Agrafe de poche pour stylographe ou article analogue dans laquelle l'anneau de retenue se trouve dans le prolongement du bras de l'agrafe, ou dans le même plan que celui-ci, au lieu de lui être perpendiculaire, et est disposé de façon à se loger dans une encoche ménagée dans ce but à l'extrémité de l'instrument et à ne pas pouvoir se déplacer vers l'extérieur grâce à un organe de butée prenant appui à l'intérieur de l'extrémité de l'instrument portant l'encoche, et dans laquelle un ressort de compression est interposé entre l'organe de butée et l'intérieur de l'extrémité de l'instrument portant l'encoche de telle façon qu'une élasticité supplémentaire soit donnée au bras de l'agrafe dont l'éloignement de la paroi du chapeau provoque la compression du ressort.

2° Mode de réalisation d'une agrafe de poche conforme au paragraphe 1°, pour stylographe ou article analogue, caractérisé par les dispositifs suivants appliqués séparément ou en combinaison :

a. L'organe de butée est un boulon à œil traversé par une goupille logée dans l'orifice de l'anneau de retenue, et ce boulon à œil reçoit un ressort de compression à boudin et un écrou de retenue constituant la butée;

b. L'extrémité de l'instrument portant l'encoche est un embout séparé fileté extérieurement qui se visse dans un orifice taraudé prévu à l'extrémité du stylographe, du crayon, du couvre-plume ou autre organe analogue et qui est muni d'un logement intérieur recevant les ressorts et l'organe de retenue;

c. L'agrafe est obtenue en partant d'une tôle repliée en forme de gouttière et possède une partie coudée dont la forme lui permet de venir se loger dans l'encoche de l'embout, les parois de la gouttière de cette partie coudée étant percées pour constituer l'anneau de retenue et l'extrémité de cette partie coudée formant une articulation sur laquelle l'agrafe peut tourner par rapport à l'embout en surmontant la résistance du ressort;

d. L'agrafe proprement dite et sa partie coudée de retenue ont une section en forme de gouttière, les parois de la gouttière étant continues sur toute la longueur de l'agrafe et s'étendant jusqu'à l'extrémité de la partie coudée de façon à former une articulation dans le but indiqué;

e. La butée est constituée par un écrou de retenue portant une tige cylindrique pour centrer le ressort de compression.

Société d'ite : THE LANG PEN COMPANY LIMITED.

Par procuration :

A. DE CARSLADE DU PONT.

